

**EXTRAIT DU REGISTRE du CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
de La Commune de VALENCIN  
Séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 Octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'Octobre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Bernard JULLIEN, Président

Nombre de membres en exercice :	7	Date de convocation :	13/10/2025
Présents :	7	Date de publication :	24/10/2025
Votants :	7		

**PRESENTS :** M Bernard JULLIEN – Mme Marie DALMAS – Mme Véronique BOUCHARD – Mme Gilberte MAZAUD – Mme Marie-Aimée ROBERT - M Loïc REGNIER – M Yves SERVANGE

**Absents :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie DALMAS

N° 01	Délibération n° 2025-008	<b>Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 21 Février 2025</b>
-------	--------------------------	--

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 21 Février 2025, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↓ **APPROUVE** le compte rendu du conseil d'administration du 21 Février 2025.

N° 02	Délibération n° 2025-009	<b>Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires et administratifs au contrôle de légalité</b>
-------	--------------------------	---

VU la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n°2005-324 du 7 Avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1

CONSIDERANT que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Valencin souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la sous-préfecture,

Après discussion, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- ⚡ **S'ENGAGENT** dans la télétransmission au contrôle de légalité des actes administratifs et budgétaires du CCAS
- ⚡ **AUTORISENT** M le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre le CCAS et un opérateur homologué par le ministère de l'intérieur dit « opérateur de transmission »
- ⚡ **AUTORISE** M le Président à signer le contrat de souscription entre le CCAS et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques
- ⚡ **AUTORISE** M le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Isère

#### REPertoire DE LA SEANCE

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° de page
	N°	Thème		
2025-008	01	Administratif	Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 22 Octobre 2026	1
2025-009	02	Administratif	Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires et administratifs au contrôle de légalité	1